

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Laura Strulovici
Date de la convocation des conseillers	21 mai 2025
Date de l'affichage de la convocation	21 mai 2025



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET Madame Christelle RODRIGUES, Dominique DÉI-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERÉ (**arrivé à 19 h 10**) Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Rachid BENYAHIA  
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET  
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERÉ

**ABSENTES EXCUSÉES :**

Madame Nadia GHARNIT  
Madame Emma ABREU  
Madame Danièle KAMENI

**OBJET : Droit à la formation des élus – Débat annuel 2024**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-12 et L.2123-14 ;  
**Vu** la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions des mandats locaux,  
**Vu** la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,  
**Vu** le décret n°2016-870 du 29 juin 2016 relatif aux modalités d'application du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux,  
**Vu** la délibération n°2020-81/09-06 du 29 Septembre 2020 approuvant le droit à la formation et les orientations données à la formation des élus de la collectivité,  
**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est réunie le 19 mai 2025,  
**Considérant** que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;  
**Considérant** que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune, le montant réel des dépenses de formation ne pouvant excéder 20% du même montant,  
**Considérant** que l'organe délibérant doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur le droit à la formation des élus locaux et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Entendu, l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup>**

**APPROUVE** le tableau récapitulatif des actions de formations des élus financées par la commune, annexé au Compte Administratif pour l'exercice 2024.

**Article 2**

**DIT** que les dépenses relatives aux frais de formation seront inscrites chaque année au budget communal au chapitre 65.

**Article 3**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Principal et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

**Adopté après le vote suivant :**

**32 votants dont 6 pouvoirs**

**31 pour dont 6 pouvoirs (majorité+ Villeparisis, l'avenir pour ambition)**

**1 abstention (Mr Sicre de Fontbrune)**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.  
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature	Signature
	
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Laura STRULOVICI</b> Secrétaire de séance



Tableau récapitulatif des actions de formations des élus financées par la commune - EXERCICE 2024  
 (établi en application de l'article L-2123-12 du code général des collectivités territoriales)

Actions de formation des élus au 31/12/2024

Organismes de formation	Thèmes/Sujets	Dates	Noms des élue-s	Nombre de participants
Edile SAS	Participation Citoyenne: les clefs pour réussir	13/12/2024	Michèle Pélabère	1
Wayta	Prise de Parole	27/02/2024	Frédéric Bouche	1
Cidefe	Campus D'automne	22/11/2024	Stéphanie Russo	1